



Formation professionnelle

Validation des Acquis de l'expérience militante (VAEM)

Syndicalistes, validez vos compétences et obtenez un diplôme par la VAE.

Qu'est-ce que la VAEM ?

La VAE (Validation des Acquis par Expérience) est un droit selon lequel l'activité de travail, et plus largement, l'activité sociale, bénévole et politique, permet d'acquérir des savoirs et savoir-faire distincts de ceux acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification.

La VAEM vous permet de faire reconnaître vos compétences, d'évoluer dans votre trajectoire syndicale, de progresser sur le plan professionnel ou se reconverter, de reprendre des études.



Quel public ?

Syndicalistes



Pour quels diplômes ?

- » Au regard de la diversité de l'expérience syndicale, la VAEM est possible pour de nombreux diplômes et titres de tous niveaux, dans tous types de secteurs d'activité.



Par quel organisme ?

- » Centre de ressources sur la VAE de l'Institut Régional du Travail de l'Occitanie
- » Service Formation continue de l'Association Ambroise Croizat (AAC)
- » Espace Conseil VAE